

ROYAUME-UNI

Enquête sur le "dimanche sanglant" : un pas vers la justice

Index AI : EUR 45/01/98

Amnesty International a accueilli avec satisfaction l'annonce, par le Premier ministre Tony Blair ce jeudi 29 janvier 1998, de l'ouverture d'une « enquête judiciaire exhaustive » sur les événements du "dimanche sanglant" survenus en Irlande du Nord il y a vingt-six ans. Des soldats de l'armée britannique avaient alors tué et blessé des personnes non armées.

« Établir la vérité sur ce qui s'est passé constitue une première étape pour que justice soit rendue, et considérée comme rendue, a déclaré l'Organisation vendredi 30 janvier. Les proches des personnes qui ont été tuées, les survivants, les forces de sécurité et le public ne méritent pas moins ».

Amnesty International s'est félicitée de la formulation employée par le Premier ministre :

« Lorsque les autorités mêmes de l'État sont concernées, nous devons être aussi sûrs que possible de la vérité [...] ».

L'Organisation espère que l'enquête permettra d'établir les faits qui ont conduit aux événements du 30 janvier 1972, jour où des soldats de l'armée britannique ont tué 13 personnes non armées et en ont blessé 15 autres, dont une est morte par la suite. Comme l'a souligné Tony Blair, depuis vingt-six ans les familles des victimes, les survivants et ceux qui les ont soutenus ont travaillé sans relâche et avec dignité pour qu'une telle décision soit prise.

Amnesty International a bon espoir que l'enquête, qui sera menée par trois juges (un juge siégeant à la Chambre des lords, Lord Saville de Newdigate, assisté de deux magistrats qui pourraient venir du Commonwealth), sera réellement indépendante, impartiale et exhaustive, conformément aux normes internationales relatives aux droits de la personne humaine.

« La justice veut que cette fois-ci – contrairement à ce qui s'est passé il y a vingt-six ans – tous les éléments de preuve soient présentés aux familles des victimes et aux survivants, et que le rapport complet de l'enquête soit rendu public. C'est à cette condition seulement que l'opinion publique pourra à nouveau avoir confiance dans la capacité des autorités à respecter l'état de droit », a souligné Amnesty International.

L'Organisation a salué l'annonce par le Premier ministre irlandais, Bertie Ahern, de la publication du point de vue du gouvernement irlandais sur les nouveaux éléments concernant le "dimanche sanglant". Selon certaines informations, ce document examine l'enquête défectueuse entreprise à l'initiative du tribunal de Widgery en 1972, et ses conclusions, à la lumière d'informations nouvelles ou révélées récemment ainsi que des éléments qui étaient disponibles il y a vingt-six ans.

Amnesty International approuve les assurances données par le gouvernement sur sa pleine coopération, et celle de ses agents, à cette enquête. Elle s'attend à ce que la promesse des autorités que la commission d'enquête serait dotée des pleins pouvoirs pour « citer des témoins et obtenir la production de documents » s'applique à toutes les formes de preuves.

L'Organisation sera attentive à la constitution de la commission d'enquête, aux pouvoirs dont elle sera dotée, à la procédure qu'elle suivra et aux conclusions auxquelles elle parviendra.

Amnesty International appelle la commission d'enquête, qui a le pouvoir d'accorder l'immunité dans certains cas, à respecter le principe fondamental selon lequel il ne devrait pas y avoir d'impunité pour les violations graves des droits de l'homme.

Amnesty International croit savoir que les familles des victimes ont demandé au gouvernement d'informer précisément leurs avocats sur la constitution et le fonctionnement de la commission d'enquête. Elle espère que, dans l'esprit de l'annonce faite par le gouvernement, les réponses

à ces questions seront données sans délai l